



REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE
DE CHAMONIX- MONT- BLANC**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 27
Présents: 16
Absents dont :
Excusés: 6
Représentés: 5

EXTRAIT

001597

Du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Le président certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Communauté de communes le **sept juillet deux mille vingt trois** et qu'il n'est pas survenu de réclamation.

Le Président certifie en outre que la convocation du conseil communautaire a été affichée à la porte de la communauté de communes cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Président

L'an 2023, le 29 juin à 18 heures 00, le Conseil de Communauté de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni à au Pôle Culturel de Vallorcine, sous la présidence de M. Eric FOURNIER, Président

Etaient présents :

M. Jérémy VALLAS, M. Nicolas EVRARD-BOSSONNEY, M. Eric FOURNIER, M. Xavier CHANTELOT, M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Ghislaine BOSSONNEY, Mme Karine MIEUSSET, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Cédric DESAILLOUD, Mme Isabel LELIEVRE, M. Christophe BOCHATAY, M. Bernard OLLIER, Mme Myriam BOZON, Mme Isabelle MOREAU-PETITJEAN, M. Hervé VILLARD, M. Martial VIOLLET

Objet : Tarifs spécifiques
2023 - Eau potable

Etaient représentés :

Mme Charlotte DEMARCHI donne pouvoir à M. Hervé VILLARD, M. Patrick VIALE donne pouvoir à M. Xavier CHANTELOT, Mme Catherine FAVRET donne pouvoir à M. Cédric DESAILLOUD, Mme Aurélie BEAUFOUR donne pouvoir à M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN

Etaient excusés :

Mme Aurore TERMOZ, M. Stéphane LAGARDE, M. François-Xavier LAFFIN, Mme Isabelle MATILLAT, Mme Mary FERRARO, M. Denis DUCROZ

Secrétaire de séance : M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN

Monsieur Jérémy VALLAS rappelle que le Conseil Communautaire est invité à fixer les tarifs spécifiques d'abonnement et de fourniture d'eau potable applicables à certaines catégories d'abonnés (agriculteurs, industriels, gros consommateurs...).

Le conseil d'exploitation propose une augmentation des tarifs actuels limitée à 3% sur le territoire de la Communauté de Communes et applicables à compter du 1^{er} aout 2023.

Le tableau ci-dessous des tarifs 2023-24 a été validé par le conseil d'exploitation en date du 24 mai 2023.

Libellé des tarifs	Proposition Tarifs CCVCMB 2022-23		Proposition Tarifs CCVCMB 2023-24	
Agriculteurs				
. Abonnement agriculteurs (pour branchements à usage uniquement agricole*)	part fixe domestique eau potable	HT/an	part fixe domestique eau potable	HT/an
. Part variable agriculteurs	0,10 €	HT/m³	0,103 €	HT/m³
Tarifs industriels raccordés au réseau public de distribution d'eau potable et alimentés par un branchement de diamètre supérieur ou égal à 125 mm	1,02 €	HT/m³	1,051 €	HT/m³
Abonnements industriels ou défense incendie privée comptabilisé par compteur de diamètre supérieur ou égal à 100 mm	2 241,00 €	HT/an	2 308,23 €	HT/an
Bassins / fontaines publiques (fontaine raccordée sur le réseau public et qui délivre de l'eau sur le domaine public)				
. Abonnements bassins / fontaines publiques	40,00 €	HT/an	41,20 €	HT/an
. Part variable bassins / fontaines publiques	0,08 €	HT/m³	0,082 €	HT/m³
Tarifs fourniture d'eau potable :				
. pour usages alimentaires depuis borne de puisage prise avec camion de 25 à 30 m ³	16,80 €	HT/m³	17,30 €	HT/m³
. pour interventions de type hydrocurage ou compactage depuis borne de puisage prise avec camion de 25 à 30 m ³	1,02 €	HT/m³	1,051 €	HT/m³
. depuis borne de puisage prise par container de 1 m ³	106,10 €	HT/m³	109,28 €	HT/m³
Tarifs badges utilisateurs pour accès borne de puisage	26,00 €	HT	26,78 €	HT
Forfait location compteurs pour abonnés au service d'assainissement exclusivement	10,60 €	HT/an	10,92 €	HT/an

* Lorsque le branchement est utilisé pour les besoins de l'habitation de l'agriculteur et sert également à son activité d'exploitant agricole, une seule part fixe correspondant à l'abonnement de l'habitation est appliquée en sus de la part variable agriculteurs sur le volume consommé pour l'activité agricole

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Mme Myriam BOZON et Monsieur Bernard OLLIER ne prennent pas part au vote.

- **ADOPTER** les tarifs spécifiques d'abonnement et de fourniture d'eau potable applicables à certaines catégories d'abonnés proposés à compter du 1^{er} août 2023.
- **CHARGER** le Président de leur application:

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Président,
Eric FOURNIER.

